



REUNION PUBLIQUE N°1

TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP EN AVAP

Compte-rendu de la réunion du 3 juin 2015 – 19h00

> DEROULEMENT DE LA REUNION

Ouverture de la séance par Xavier BONNET, Maire : rappel de la démarche de concertation engagée par la Ville et des moyens de communication mise en œuvre pour annoncer la présentation réunion publique (presse, site internet, panneau d'affichage déroulant en entrée de ville, mailing association Patrimoine...)

Présentation des chargés d'études :

Eve PELLAT PAGE, Urbaniste géographe, BE-AUA (mandataire)

Anne CAZABAT, Architecte du Patrimoine (BE-AUA)

Maï MELACCA, Paysagiste

Présentation à partir d'un diaporama joint au présent compte rendu

Environ 15 personnes (hors élus et service de la Ville)

1. Evolutions ZPPAUP/AVAP
2. Rappel des protections actuelles sur le territoire communal
3. Présentation de la synthèse du diagnostic
4. Calendrier prévisionnel de la procédure et rappel de la concertation

Questions

M. le Maire remercie les chargés d'études pour leur présentation et demande aux personnes présentes quelles sont leurs premières impressions et remarques, à ce stade de l'étude ?

1. Question sur l'évolution du périmètre de l'AVAP et sur les périmètres des Monuments Historiques qui se reportent au-delà de la servitude.
2. Question sur les financements, notamment ceux liés à la loi Malraux
3. Question sur la protection des arbres remarquables et sur les mesures mises en œuvre. Notamment ne pas couper ceux qui dépassent, voir l'arbre remarquable rue Constant Pallard.
4. Demande sur les futures prescriptions dans l'AVAP ? seront-elles moins forte, notamment pour un bâtiment situé au pied de la chapelle des Templiers et notamment sur l'encadrement qui sera fait au niveau des capteurs solaires ?
5. Interrogation sur la prise de décision finale sur un projet dans le périmètre de l'AVAP ?
6. Interrogation sur les architectures contemporaines qui pourront être autorisées dans l'AVAP, crainte en prenant comme exemple la médiathèque.

Une question sur la valeur patrimoniale du château, d'intérêt défensif pour l'intervenant, et non romantique comme certains le suggèrent.

Une intervention pour souligner l'importance de la valeur patrimoniale des chaussées et biefs, ne pas les démolir, les protéger des législations européennes.

3. Calendrier prévisionnel

Exposition à partir de juillet

Prochaine réunion publique avant la fin de l'année 2015.



Le Maire,
Xavier BONNET